

FILIÈRE SOCIALE: POUR UNE RECONNAISSANCE DE NOTRE TRAVAIL AU SEIN DE L'EDUCATION NATIONALE

Juin 2024

Le Sgen-CFDT (CFDT : éducation formation recherche publiques) exige :

- La création de postes d'AS en nombre afin d'accomplir les missions du SSFE.
- La revalorisation des grilles indiciaires pour une meilleure rémunération.
- L'attribution du CTI.
- L'intégration de l'IFSE au salaire.
- Le remboursement des frais de transport à la hauteur des dépenses engagées par les AS et dans un délai acceptable.
- L'abandon de la proratisation des primes REP et REP+.
- La rémunération des missions supplémentaires et des heures supplémentaires.



Le Sgen-CFDT appelle l'ensemble des assistantes sociales de l'académie :

- À ne plus se rendre que dans un établissement
- A ne plus participer aux instances internes et externes, (commission d'appel, commission absentéisme, GPDS, ESS, MDPH, commission éducative, fonds social, expo 13/18...), hors protection d'enfance.

Le Sgen-CFDT appelle l'ensemble des collègues de l'académie à ne plus répondre aux sollicitations des chefs d'établissements et des équipes éducatives en orientant vers les CTD qui assureront ces tâches, afin de prévenir le mal-être grandissant des ASS et les risques psycho-sociaux entraînés par la multiplication des demandes et les interpellations de plus en plus nombreuses.

Le Sgen-CDFT appelle l'ensemble des Assistantes Sociales de l'Académie à ne pas faire remonter les statistiques nationales et les bilans d'activité.

Cet appel court à compter de ce jour et jusqu'au 12 juillet 2024

FILIÈRE SOCIALE: POUR UNE RECONNAISSANCE DE NOTRE TRAVAIL AU SEIN DE L'EDUCATION NATIONALE

Juin 2024

Le Sgen-CFDT (CFDT : éducation formation recherche publiques) exige :

- La création de postes d'AS en nombre afin d'accomplir les missions du SSFE.
- La revalorisation des grilles indiciaires pour une meilleure rémunération.
- L'attribution du CTI.
- L'intégration de l'IFSE au salaire.
- Le remboursement des frais de transport à la hauteur des dépenses engagées par les AS et dans un délai acceptable.
- L'abandon de la proratisation des primes REP et REP+.
- La rémunération des missions supplémentaires et des heures supplémentaires.



Le Sgen-CFDT appelle l'ensemble des assistantes sociales de l'académie :

- À ne plus se rendre que dans un établissement
- A ne plus participer aux instances internes et externes, (commission d'appel, commission absentéisme, GPDS, ESS, MDPH, commission éducative, fonds social, expo 13/18...), hors protection d'enfance.

Le Sgen-CFDT appelle l'ensemble des collègues de l'académie à ne plus répondre aux sollicitations des chefs d'établissements et des équipes éducatives en orientant vers les CTD qui assureront ces tâches, afin de prévenir le mal-être grandissant des ASS et les risques psycho-sociaux entraînés par la multiplication des demandes et les interpellations de plus en plus nombreuses.

Le Sgen-CDFT appelle l'ensemble des Assistantes Sociales de l'Académie à ne pas faire remonter les statistiques nationales et les bilans d'activité.

Cet appel court à compter de ce jour et jusqu'au 12 juillet 2024